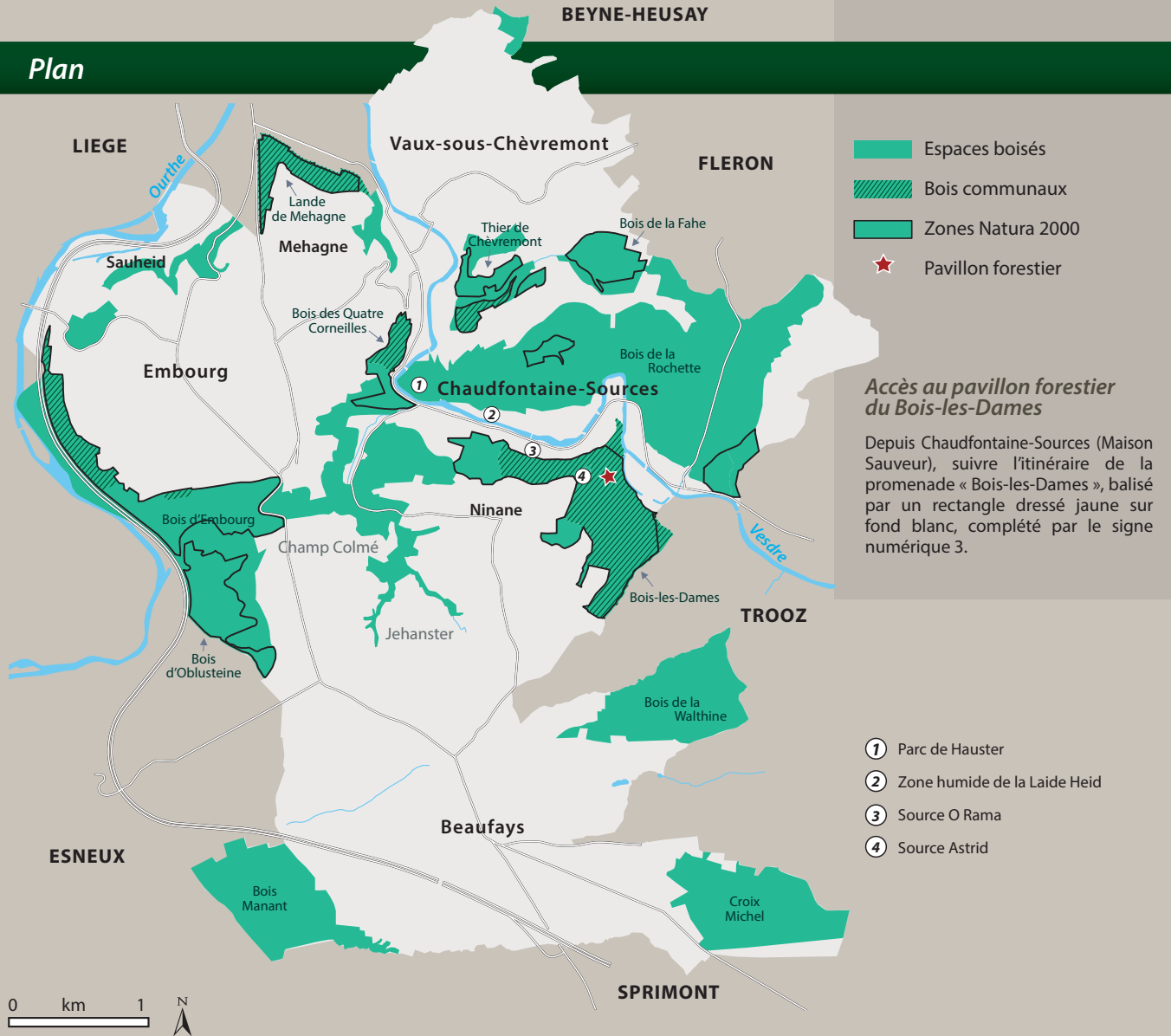




Chaufontaine

Plan



- Espaces boisés
- Bois communaux
- Zones Natura 2000
- Pavillon forestier

Accès au pavillon forestier du Bois-les-Dames

Depuis Chaufontaine-Sources (Maison Sauveur), suivre l'itinéraire de la promenade « Bois-les-Dames », balisé par un rectangle dressé jaune sur fond blanc, complété par le signe numérique 3.

- ① Parc de Hauster
- ② Zone humide de la Laide Heid
- ③ Source O Rama
- ④ Source Astrid



Pavillon forestier du Bois-les-Dames

Situé au cœur du Bois-les-Dames, le pavillon forestier didactique vous permettra de découvrir les attraits environnementaux de la commune de Chaufontaine et d'apprécier les caractéristiques du patrimoine arboré et des sites calaminaires (faune et flore). La présentation de quelques outils de gestion de l'environnement et les particularités des eaux thermales et minérales compléteront votre information.

Ce projet de valorisation du patrimoine forestier et du Bois-les-Dames en particulier a été réalisé dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), avec le soutien de la Wallonie.



- **Editeurs responsables**
Daniel Bacquelaine, Député-Bourgmestre
Florence Herry, Echevin
Avenue du Centenaire, 14 – 4053 CHAUDFONTAINE (EMBOURG)
- **Conception du projet et Textes**
Stéphane Poncelet, Eco-conseiller – Coordinateur du PCDN et Virginie Alexandre-Cuvellier
- **Crédits photographiques**
Fabrice Alexandre, Virginie Alexandre-Cuvellier, Michel Fautsch, Stéphane Poncelet
- **Cartographie** Michel Lambinon, Géographe – Cartographe
- **Graphisme et impression** **superpink&ribs** – www.pinkandribs.com

Coordination et renseignements

Echevinat de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement

Cellule de Coordination du PCDN

Avenue du Centenaire, 14 – 4053 CHAUDFONTAINE (EMBOURG)
Tél. : 04 361 54 76 (67) – Fax : 04 361 55 40
Internet : www.chaufontaine.be
Courriel : urbanisme@chaufontaine.be



Patrimoine arboré



Les **bois**, couvrant plus de 25 % du territoire et séparant de manière générale la commune de Chaudfontaine des communes limitrophes, sont composés principalement de feuillus.

Une continuité depuis la commune de Fléron à l'est jusqu'à la commune d'Esneux à l'ouest est assurée par un massif forestier qui traverse le territoire communal en son centre.

Bois de la vallée de la Vesdre

Les **massifs forestiers** importants sont présents essentiellement sur les versants de l'Ourthe et de la Vesdre. Ils sont constitués de taillis ou de futaies de chênes, plus rarement de hêtres.



Taillis de chênes

En sous-bois, on observe une végétation herbacée diversifiée suivant le type de sol (myrtille, ail des ours, luzule des bois, helleborine à larges feuilles,...). Le patrimoine arboré s'identifie aussi par les nombreuses **haies**, **drèves** de diverses essences, ensembles de **grands arbres isolés**, **arbres remarquables** et **d'alignement** et **vergers** encore visibles notamment sur les hauteurs de Vaux-sous-Chèvremont.

Helleborine à larges feuilles

Sites calaminaires



Lande calaminaire



Tabouret calaminaire

Durant les 19^{ème} et 20^{ème} siècles, toute la vallée de la Vesdre fut le siège d'exploitations industrielles d'extraction et de traitement de **minerais métallifères** dont le sous-sol était bien fourni.

Les activités industrielles de l'ancienne usine de Prayon (Trooz) qui traitaient du minerai de zinc (blende) depuis 1860 ont engendré durant plus d'un siècle, des retombées de plomb, de zinc, de cadmium et de SO₂ d'une part, sur la rive droite de la vallée de la Vesdre et, d'autre part, sur la partie sud du Bois-les-Dames (rive gauche de la Vesdre).

L'origine de l'adjectif « **calaminaire** » provient du nom « la calamine » désignant un minerai de zinc. Ainsi, le mot « calaminaire » est utilisé pour définir tous les milieux renfermant des teneurs importantes en zinc.

Les sites dits calaminaires (landes du Bois-les-Dames et de Mehagne) sont constitués d'arbres chétifs, nains et rabougris et de pelouses et landes acides dominées par la molinie et l'agrostis commun.

Dans ces milieux, plusieurs **plantes métallophytes** (espèces caractéristiques des sites calaminaires) se sont installées telles que le tabouret calaminaire, la pensée calaminaire, le gazon d'Olympe, etc.

Quelques outils de gestion de l'environnement

Plan Communal de Développement de la Nature

Depuis 1995, année européenne de la conservation de la nature, Chaudfontaine vit au rythme du **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)**.

L'objectif de ce plan, essentiellement participatif, est d'aider la commune à organiser et à structurer sur son territoire un ensemble d'**actions favorables au patrimoine naturel** (réseau écologique) tout en tenant compte du développement économique et social.



Sur base de l'inventaire du patrimoine naturel et paysager, plusieurs actions s'inscrivent dans les différentes thématiques des **groupes de travail** (tourisme, paysages, eaux, espaces verts, combles et clochers, information et sensibilisation) ont été proposées, programmées et réalisées par la **cellule de coordination** et le **partenariat local du PCDN**.

Contrats de rivière

La **Vesdre** et l'**Ourthe** font l'objet de **contrats de rivière** définis par un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau des **sous-bassins hydrographiques**.



Les contrats de rivière réalisent, dans une première phase de trois ans, un inventaire des problèmes liés à la rivière et ses usages. Ces inventaires sont suivis de phases d'actions de trois ans.

Eaux thermales et minérales

Grâce à une géologie (sous-sol) particulière, la commune dispose d'un type d'eau rarissime issu d'un phénomène naturel exceptionnel: « **l'eau thermale de Chaudfontaine** ». Elle jaillit naturellement chaude (37° C) à l'issue d'un parcours souterrain long (plus de 60 ans) et profond (1600 m) qui lui confère des qualités particulières.

L'origine et les particularités des eaux thermales et minérales de Chaudfontaine sont mises en évidence au complexe **Source O Rama** et au pavillon didactique de la **Source Astrid**.

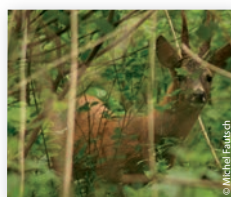
Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui sont protégés au niveau européen, basé sur deux directives de l'Union européenne : la première concerne la **protection des oiseaux** (adoptée en 1979), la deuxième se rapporte à la **protection des habitats et autres groupes d'espèces** (adoptée en 1992).

La Commune de Chaudfontaine dispose de **205,57 ha** repris dans le réseau Natura 2000 se répartissant entre le site de la **Basse vallée de la Vesdre (138,48 ha)** et le **site de la Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur (67,09 ha)**.

Le site de la Basse vallée de la Vesdre compte les plus vastes sites calaminaires de Belgique ainsi que la plus importante population de papillons appelés « **Petits Nacrés** » de Wallonie inféodés aux pensées calaminaires.

Flore et Faune



La **diversité floristique et faunistique** de la commune peut être considérée comme très satisfaisante, sinon riche dans le contexte régional, grâce à la présence de milieux très variés, tels les massifs forestiers, landes calaminaires, bocages, affleurements rocheux, rivières, ruisseaux, etc.

Chevreuil

Ces biotopes permettent d'avoir une **faune diversifiée** dans les différents embranchements zoologiques (mammifères, oiseaux, batraciens et reptiles, invertébrés, etc.) ainsi que de nombreuses espèces dans la **flore herbacée et ligneuse**.

Papillon « Petit Nacré » sur une pensée calaminaire

